



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	Délibération n° 2025-06-12/20 Services techniques
---------------------------------------	--

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/06/2025

**ETAIENT PRESENTS (27) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (06) :**

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : M. THEVENOT**

**OBJET : Approbation et autorisation de signature de la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-37,

VU les statuts du SIGEIF et notamment l'article 2.04,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-02-01/16 transférant la compétence pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques au SIGEIF,

CONSIDERANT le programme établi par le SIGEIF et la Commune visant l'installation de bornes IRVE à Soisy-sous-Montmorency,

VU le projet de convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, ci-annexé,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250619-DEL2025061220-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025

H

CT

**VU** l'avis de la commission environnement, développement durable et accessibilité du 22 mai 2025,

**VU** l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 4 juin 2025,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Fayol Da Cunha,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention particulière, ci-annexée, pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

**PREND ACTE** que les dispositions de la présente convention demeurent applicables durant toute la durée du transfert de la compétence au SIGEIF,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à sa mise en application.

  
Le Secrétaire,  
Christian THEVENOT

  
Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250619-DEL2025061220-DE  
Date de réception préfecture : 19/06/2025